



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

CC/vg

Commission de la Culture

Procès-verbal de la réunion du 12 avril 2010

ORDRE DU JOUR :

1. Visite du Mudam
2. 6026 Projet de loi relatif aux bibliothèques publiques
- Rapporteur : Monsieur Mill Majerus
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 8 et 22 mars 2010
4. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Anne Brasseur, Mme Marie-Josée Frank, M. Fernand Kartheiser, M. Mill Majerus, Mme Martine Mergen, M. Marcel Oberweis, Mme Lydie Polfer, M. Ben Scheuer, M. Marc Spautz

Mme Octavie Modert, Ministre de la Culture

M. Guy Dockendorf, du Ministère de la Culture

M. Enrico Lunghi, Directeur du Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean (« Mudam »)

Mme Carole Closener, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Claude Adam, Mme Lydie Err

*

Présidence : Mme Martine Mergen, Présidente de la Commission

*

1. Visite du Mudam

Cette visite s'inscrit dans le cadre de la demande formulée par Madame Anne Brasseur et Madame Lydie Polfer visant à obtenir des renseignements sur le développement du Mudam.

Le Directeur du Mudam, M. Enrico Lunghi, propose aux membres de la Commission de réaliser une visite guidée de l'exposition intitulée « Le Meilleur des Mondes », suivie d'une réunion d'information et d'un échange de vues.

L'exposition est constituée d'une partie des œuvres de la collection du Mudam, soit plus de quatre-vingt artistes et couvre quinze ans d'acquisition. Le Meilleur des Mondes présente ainsi, jusqu'au 23 mai 2010, des pièces majeures de l'art contemporain, organisées autour de quatre chapitres : « De nos territoires », « De nos artifices », « De nos visages », « De nos vies intérieures, de nos rêves et nos cauchemars ».

Mme Anne Brasseur indique que son souhait d'organiser la présente entrevue est parti du constat que le Mudam n'a, selon elle, pas le succès escompté auprès du public. Sans vouloir s'immiscer dans la gestion du Musée, elle veut s'enquérir sur les possibilités de développer l'outil du Mudam pour attirer plus de public, en citant l'exemple de la Philharmonie et de son succès commercial.

Mme la Ministre précise que le Mudam est le musée le plus visité du Grand-Duché. Proportionnellement parlant, le nombre de visiteurs du Mudam excède celui du Centre Pompidou Paris. Le nombre de visiteurs a certes baissé au cours des deux dernières années, toutefois l'exposition actuelle rencontre beaucoup de succès auprès du public. Elle souligne l'importance du rôle des musées d'art contemporain, en indiquant que le Mudam est très bénéfique pour l'image du Luxembourg. Selon Mme Octavie Modert, la stratégie de développement du Mudam doit être continuée. Dans ce contexte, l'ouverture prochaine du Centre Pompidou Metz pourrait présenter de nouvelles opportunités en termes de collaboration. L'exposition actuelle présente une partie seulement (estimée à un quart) de la collection du Mudam. A l'avenir une partie de l'espace d'exposition sera réservée à la collection d'ores et déjà volumineuse et qui continue d'évoluer. Le fait que le Mudam organise et met au point ses propres expositions (au lieu de faire venir au Luxembourg des produits finis) est important pour acquérir une assise internationale.

M. Enrico Lunghi souligne le fait que le Mudam est un jeune musée, ouvert en 2006. Or les quatre premières années de son existence ont été atypiques en quelque sorte : en 2007, Luxembourg était capitale européenne de la culture, en 2008, le départ de sa directrice, Marie-Claude Beaud a été annoncé, et finalement en 2009, M. Lunghi a rejoint le Mudam en tant que nouveau directeur. Ce calendrier peut expliquer le fait que le musée n'a pas encore pu se construire véritablement. De toute évidence, il est trop tôt pour tirer des conclusions.

Au cours de sa première année dans ses nouvelles fonctions, l'actuel directeur a mené de nombreuses réflexions quant à la gestion et l'organisation de l'institution culturelle. L'exposition « Le Meilleur des Mondes » marque, d'une certaine manière, un nouveau départ. L'évolution du nombre de visiteurs est positive depuis le début de cette année.

Les heures d'ouverture ont été réaménagées : les mercredis, jeudis et vendredis, le musée est ouvert jusqu'à 20 heures. L'entrée du musée est gratuite les mercredis de 18 à 20 heures.

Un nouveau site Internet avec une présentation plus classique a été mis en place.

Il a été décidé de ne conserver la typographie, spécialement créée pour le musée, que pour le logo du Mudam, cette typographie ayant été jugée illisible par une large partie du public. L'accès du musée a été facilité par la fin des travaux d'aménagement du Parc « 3 Echelen ».

La boutique, qui à l'origine devait être itinérante, a finalement été installée à l'entrée du musée.

Le café du musée avait été initialement conçu comme une œuvre d'art avec un menu changeant qui s'est toutefois révélé onéreux. Aujourd'hui le café propose une carte simplifiée, axée sur la qualité des produits, essentiellement régionaux, avec un grand nombre de spécialités luxembourgeoises. Le café, ainsi repensé, connaît un succès grandissant, et a désormais sa propre clientèle qui se déplace au Mudam pour venir y déjeuner. En raison des particularités du bâtiment, il n'est pas possible de doter le café d'une entrée séparée.

La mise en place d'un café extérieur, ouvert les weekends en été, autour du projet d'Andrea Blum, est actuellement à l'étude.

La comparaison avec la Philharmonie est difficile, du fait que la nature des événements présentés par les deux institutions voisines est totalement différente. Il est plus facile pour une salle de concerts de diversifier ses programmes. Or le Mudam peut seulement présenter trois expositions au maximum par an, étant donné qu'une exposition d'une durée moyenne de trois mois nécessite deux semaines de montage et deux semaines de démontage.

M. Enrico Lunghi souligne la bonne coopération entre la Philharmonie et le Mudam qui étudient actuellement l'opportunité de mettre en place un ticket combiné, l'idée étant d'offrir une entrée à tarif réduit au Mudam aux détenteurs d'un ticket de concert.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les éléments suivants :

- La création de synergies avec les institutions muséales des pays voisins est importante.
- La possibilité de faire venir au Mudam des expositions montées à l'étranger s'avère difficile en pratique. D'une part, ce type d'opérations est lié à des coûts, souvent importants. D'autre part, il soulève la problématique liée aux prêts des œuvres et à l'exportation temporaire de biens culturels.
- Le Luxembourg est en voie de devenir une plate-forme importante et réputée au niveau international en ce qui concerne l'art contemporain.
- Des événements tels que Design City (organisé par le Mudam en collaboration avec la ville de Luxembourg) ou Colophon ont un impact non négligeable en termes de notoriété et d'image pour le Mudam.
- Un nouveau site est né autour du Mudam, intégré désormais dans un ensemble architectural prestigieux, composé de réalisations de I.M.Pei, Christian de Portzamparc, Michel Desvigne et Jim Clemen.

2. 6026 Projet de loi relatif aux bibliothèques publiques

M. Mill Majerus présente les grandes lignes de son projet de rapport (cf. doc. parl. 6026⁴).

D'après Mme Anne Brasseur, malgré toutes les modifications apportées au projet de loi, les articles 4 (concernant les plages hebdomadaires minimales d'ouverture) et 5 (concernant les critères des ouvrages) restent néanmoins trop dirigistes et contraignants.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité.

3. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 8 et 22 mars 2010

Les procès-verbaux des réunions des 8 et 22 mars 2010 sont approuvés.

4. Divers

Les membres de la Commission décident de convoquer une réunion le jeudi 29 avril 2010 à 9 heures avec l'ordre du jour suivant :

Examen du document européen :

COM (2010) 76 final

Proposition de DECISION DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL établissant une action de l'Union européenne pour le label du patrimoine européen.

En outre, les membres de la Commission désignent à l'unanimité Mme Martine Mergen comme rapportrice du document précité.

Luxembourg, le 12 avril 2010

La secrétaire,
Carole Closener

La Présidente,
Martine Mergen